



Paris, le 21 janvier 2016

GOOD YEAR 2016 !

Alors que le djihadisme terroriste continue de frapper et d'accaparer la scène médiatique, en créant ainsi une véritable psychose parmi les populations, le SNPES-PJJ/FSU condamne ces actes sanglants. De leur côté, les grandes puissances n'entendent pas reconnaître leurs responsabilités présentes et passées et continuent d'agir en justiciers de la planète. En Arabie Saoudite, les 47 décapitations publiques n'ont pas bénéficié de la même médiatisation et peu de voix se sont élevées pour les condamner au sein de la communauté internationale, au nom de la préservation d'intérêts économiques.

En Europe, des violences sexuelles ont été commises contre des femmes la nuit du 31 décembre 2015, principalement à Cologne. Le SNPES-PJJ/FSU condamne toute forme de violences faites aux femmes et dénonce l'instrumentalisation de ces faits à des fins xénophobes. En effet, ces agressions donnent l'occasion aux mouvements racistes et fascistes de remettre en cause la politique allemande d'accueil des réfugiés, de récupérer et d'exacerber les idées haineuses et nationalistes.

En France, la prolongation de l'état d'urgence apporte son lot d'atteintes aux libertés individuelles: perquisitions et arrestations abusives, mises en garde à vue de militants écologistes et syndicaux arrêtés au moment des manifestations de la COP 21... Le pouvoir actuel cède honteusement aux sirènes des forces politiques réactionnaires en voulant intégrer dans la Constitution la déchéance de la nationalité pour les binationaux nés en France condamnés pour terrorisme. Son inscription ainsi que celle de l'Etat d'urgence dans la Constitution, le Code de Procédure Pénale et le Code de la sécurité intérieure aggravera durablement la fracture sociale dans laquelle le pays est plongé depuis des décennies. Aussi, à la suite de l'initiative LDH « Nous ne céderons pas ! », à laquelle nous nous sommes associés depuis le début, nous appelons notamment à manifester le 30 janvier prochain.

Suite aux élections régionales, bien que l'extrême droite n'obtienne aucune région, elle connaît une nouvelle avancée et nombre de ses idées sont largement reprises, notamment par l'exécutif. Celui-ci sombre dans la démagogie électoraliste, alors que ce sont des mesures sociales qui permettraient de lutter contre la désespérance. En Espagne et au Portugal, l'avancée des forces politiques de gauche nous montre qu'une alternative au modèle libéral et sécuritaire est toujours possible.

Du côté du mouvement social, la condamnation à 9 mois de prison ferme prononcée à l'égard des « Goodyear », tend par son extrême sévérité, à stigmatiser l'action syndicale, à intimider les salariés qui se battent pour leurs droits et à nier la violence des politiques de licenciements. Pendant ce temps, les patrons voyous ne sont pas inquiétés. Nous dénonçons ces peines injustes et disproportionnées, ainsi que l'attitude ambivalente du gouvernement dans cette affaire.

Lundi 18 janvier, Hollande déployait sans surprise son plan d'urgence de lutte contre le chômage : formation professionnelle, remise en cause de la durée légale du travail... Nous savons d'ores et déjà que ces mesures qui n'ont jamais démontré leur efficacité, n'auront pas d'impact réel sur les millions de chômeurs. La logique reste la même : toujours plus d'aides aux grandes entreprises, culpabilisation des chômeurs et manipulation des chiffres.

Face à cette politique et au rouleau compresseur sécuritaire, le mouvement social peine à se faire entendre. En cette période, il est urgent de se saisir de toutes les initiatives qui participent à la convergence des luttes et à la contestation des politiques d'austérité. Nous appelons tous les personnels à être en grève le 26 janvier, rendez-vous important pour peser dans la négociation salariale qui s'ouvrira le 8 février pour la Fonction publique et afin d'exiger le dégel du point d'indice.

Place Vendôme, la ministre de la Justice, malgré ses prises de positions contre la déchéance de nationalité ne se départit pas de son soutien au gouvernement. Elle réaffirme parallèlement que la réforme de l'ordonnance de 45 sera discutée courant 2016. Mais qui croit encore que cette réforme verra le jour dans le contexte actuel ? Le SNPES-PJJ/FSU continue malgré tout de revendiquer une réforme réellement progressiste de la Justice des enfants et adolescents.

En attendant cette hypothétique réforme, la DPJJ continue d'empiler des notes qui, dans l'ensemble, réaffirment les principes de l'accompagnement éducatif mais ne rompent pas totalement avec le management autoritariste, la politique du chiffre. Les textes ne s'incarnent pas sur les terrains et le changement n'est toujours pas ou peu ressenti par les personnels. Pour preuve, à certains endroits et malgré la note sur la prise en charge au civil de mai 2015, la comptabilisation des AEMO et des PJM n'est pas acquise et s'avère conditionnée à la validation des DT et/ou des DIR. Cela constitue une atteinte inadmissible à l'autonomie des équipes. Le SNPES-PJJ/FSU incite les personnels à proposer aux magistrats des mesures au civil à chaque fois que celles-ci leur semblent nécessaires en s'appuyant à minima sur la note, malgré ses insuffisances.

S'agissant de l'insertion, le projet de note présenté au CTC le 18 février prochain, s'inscrit dans la même dynamique et trahit le manque d'ambition, de créativité de la DPJJ. Il se limite, en fait, au parcours du jeune. Il méconnaît, voire dénie la réalité des systèmes de droit commun et les besoins de nos jeunes. Il fait l'impasse sur la prise en compte de l'histoire et notamment, les conséquences dévastatrices de la RGPP dans ce secteur. Une fois encore, les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux. Par son aspect généraliste, cette note n'aborde pas réellement les questions que se posent les professionnels et répond encore moins à leurs difficultés : restructuration de l'insertion et de ses services, place des UEAJ, rôle et recrutement des Professeurs Techniques, ambiguïté sur le D2A...

Pourtant, les structures d'enfermement, elles, ne font pas l'objet de restrictions budgétaires. Malgré l'accumulation des incidents et la mise en lumière de graves dysfonctionnements, le « système CEF » n'est pas remis en cause. Sur le plan éducatif, quel bilan l'administration tire-t-elle de ces établissements ? Le SNPES-PJJ/FSU continue de réclamer la transformation des CEF en lieu d'hébergement et la réorientation des moyens liés à la logique d'enfermement au profit de l'éducatif.

Un an après, quel bilan la DPJJ fait-elle également du Plan d'action anti-terroriste et notamment de l'action des référents laïcité ? Peu de jeunes sont concernés par la radicalisation au regard des moyens déployés. De plus, nous notons que sur les 102 postes de psychologues annoncés, 30 n'ont pas été créés contrairement aux annonces du 1^{er} PLAT. Quant au second volet de ce plan, nous resterons vigilants sur les missions confiées aux 77 nouveaux personnels, afin qu'ils viennent renforcer véritablement les équipes de milieu ouvert, comme s'y est engagée l'administration.

Au niveau statutaire et indiciaire, la mise en place du Protocole Parcours Professionnel Carrières Rémunération (PPCR) laisse peu d'espoir de voir le pouvoir d'achat des personnels s'améliorer. Concernant les éducateurs, l'administration profite de cette mise en place pour les intégrer dans le Nouvel Espace Statutaire (NES) annoncé depuis 2012. Il s'agit d'un double tour de passe-passe : derrière le faible relèvement des grilles indiciaires, c'est un allongement des carrières qui se cache. Pour nous, des avancées minimales, dans le cadre du PPCR, ne peuvent remplacer une véritable revalorisation du point d'indice et ne compensent pas les pertes engendrées par son gel en 2010. Par ailleurs, le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), qui consacre l'individualisation des carrières et de la rémunération s'apprête à faire ses premières victimes dans les corps communs, toutes catégories confondues et le CIGEM (ASS, CTSS...). Il instaure une logique concurrentielle entre les agents par le biais d'une rémunération au mérite.

La CAN appelle tous les militants :

- à rencontrer les personnels tant dans les lieux de placement, qu'en milieu ouvert, en insertion et dans les services administratifs afin de mener avec eux les discussions sur les normes et les conditions de travail, notamment dans l'objectif de la préparation de la réunion des Secrétaires de section qui se tiendra les 22 et 23 mars 2016 à Paris.
- à participer aux différents collectifs locaux qui revendiquent la sortie de l'état d'urgence, le refus de la déchéance de nationalité et qui soutiennent les militants syndicaux, les Goodyears.

La CAN appelle tous les personnels :

- à se mettre massivement en grève le 26 janvier pour défendre les services publics, les salaires et lutter contre les politiques d'austérité.
- à signer la pétition de soutien aux ex « GoodYear »
- à signer l'appel unitaire « Nous ne céderons pas », à poursuivre la mobilisation contre la constitutionnalisation de l'Etat d'urgence et de la déchéance de nationalité et à participer à la manifestation du 30 janvier à Paris et en province.
- à se mobiliser contre le sexisme en participant à toutes les initiatives, dont la journée internationale du droit des femmes du 8 mars 2016.
- à se mobiliser contre le racisme en participant, par exemple, aux actions de soutien aux migrants, dont la manifestation de Calais, le 23 janvier 2016.

MOTION DE SOUTIEN VOTÉE PAR LA CAN au GISTI, au SM et à la LDH

La CAN du SNPES-PJJ/FSU, réunie ce jour, soutient le GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigré-es), le Syndicat de la Magistrature et la Ligue des Droits de l'Homme dont les responsables sont renvoyés devant le Tribunal Correctionnel, le 6 mai 2016.

En effet, le 6 janvier 2016, ces derniers ont été accusés d'avoir critiqué une décision de justice niant la minorité d'un jeune étranger alors que ses documents administratifs (carte d'identité et acte de naissance) avaient été considérés comme authentiques par le bureau de la fraude documentaire.

Le SNPES-PJJ-FSU continue de lutter, aux côtés du GISTI, du SM et de la LDH, pour le respect des droits fondamentaux et contre les discriminations faites envers les jeunes étrangers isolés.